

RÈGLEMENT DU JEU

Article 1 - Organisateur

La société à responsabilité limitée simplifiée Crowned Sarl's dont le siège est établi à L-4942 BASCHARAGE, 7, rue de la résistance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° RCS B253546,

(ci-après désignée « la Société Organisatrice »), organise :

- Un jeu avec obligation d'achat intitulé First Édition (ci-après désigné le « Jeu »).

Les modalités de participation au jeu et les modalités de désignation des Gagnants sont décrites dans le présent règlement.

Article 2 - Les dates des jeux concours

Le jeu se déroulera du 13/03/26 au 18/04/26. Si l'ensemble des produits mis en vente (250 participations) est vendu avant cette date le jeu prendra fin.

Sinon il se prolonge pour une durée d'un mois.

Article 3 - Les participants

La participation est ouverte à toute personne physique majeure (18 ans minimum) résidant en France, Belgique, Luxembourg ou Suisse disposant d'un accès internet et d'une adresse email.

Sont exclues les personnes organisatrice (Gerants de la société Crowned sarl) du Jeu.

Toute participation incomplète ou erronée sera annulée.

Article 4 - Participation au jeu

Pour participer :

- Se rendre sur le site <https://www.crowned.lu/>
- Acheter un Sweat "FIRST EDITION" (= 1 participation)
- Remplir les champs NOM / PRENOM / EMAIL / ADRESSE / TELEPHONE

Toute rétractation ou remboursement annule la participation.

Une personne sera désignée gagnante par un tirage au sort effectué par Huissier de Justice.

Article 5 - Dotation

Le gagnant remportera une montre de collection de marque Rolex modèle Submariner de 1993 (d'une valeur d'environ 9000€).

Le lot est muni de sa boîte d'origine et d'un certificat d'authentification de la marque ROLEX.

Le lot pourra être récupéré au siège de la société organisatrice ou être livré au gagnant selon son choix.

Les frais de transport et de livraison sont à la charge du gagnant.

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

Article 6 - Information du gagnant

Le gagnant sera contacté sous 10 jours par téléphone/email/courrier.

Le lot non réclamé sous 14 jours sera attribué à un suppléant.

Le gagnant autorise la publication de son nom et la diffusion d'images de la remise du lot.

Article 7 - Modification du jeu

La Société Organisatrice peut modifier, prolonger ou écourter le jeu sans engager sa responsabilité.

Article 8 - Informatique et responsabilités

Internet n'étant pas sécurisé, la société décline toute responsabilité en cas de virus, dysfonctionnements ou problèmes techniques.

La société organisatrice s'engage à respecter le Règlement n°2016/679 « Règlement Général sur la Protection des Données » du 27/04/2016.

La société organisatrice collecte des données d'identification sur base du consentement des participants à des fins d'inscription et de gestion des participants au jeu concours.

La société organisatrice s'engage à utiliser les données à caractère personnel uniquement pour les finalités pour lesquelles il les a collectées et à les conserver confidentielles puis à les supprimer à la clôture du jeu.

Article 9 - Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit luxembourgeois.

Toute contestation devra être adressée dans les 2 mois après clôture du jeu.

Le présent règlement est déposé en l'étude des Huissiers de Justice TAPELLA & NILLES établie au 14-16, rue du Canal ; L-4050 Esch/Alzette et peut être consulté sur le site www.tapella-nilles.lu.